LA FONDATION LOTHARINGIE

Signature de la convention portant création de la Fondation Lotharingie le 17 janvier 2014

UNE PREMIÈRE EN FRANCE POUR UNE GRANDE AGGLOMÉRATION

La Communauté urbaine du Grand Nancy, la Ville de Nancy et la commune d'Art-sur-Meurthe ont décidé de créer ensemble une Fondation intitulée Lotharingie - pour rappeler les origines et les racines historiques de notre patrimoine - constatant la très forte dynamique en matière de mécénat qui s'est manifestée notamment à l'occasion de l'année Renaissance en 2013.

Nancy et le Grand Nancy possèdent un patrimoine historique, artistique et architectural particulièrement riche et varié dont la préservation, le développement et la promotion constituent un enjeu majeur pour ces collectivités.

Au delà des efforts financiers significatifs des collectivités, au delà de la mobilisation des acteurs publics - en particulier l'Etat et la Région - il apparaît aujourd'hui souhaitable de permettre aux entreprises comme aux particuliers de participer au financement de ces interventions sur le patrimoine.

C'est donc dans l'optique d'initier une démarche de long terme et afin de constituer un fonds pérenne au regard des enjeux patrimoniaux des collectivités fondatrices que cette Fondation abritée par la Fondation du Patrimoine a été créée.
La signature de la convention portant création de la Fondation Lotharingie a ainsi été formalisée dans les locaux du Palais Ducal à Nancy le 17 janvier 2014. Quatre personnalités représentaient les personnes morales fondatrices : Charles de Croisset pour la Fondation du Patrimoine ; André Rossinot pour la Communauté urbaine du Grand Nancy ; Laurent Hénart pour la Ville de Nancy et Jean-Pierre Dessein pour la commune d'Art-sur-Meurthe.

QU'EST CE QU'UNE FONDATION ABRITÉE ?

Une Fondation abritée est un fonds placé sous l'égide d'une Fondation reconnue d'utilité publique.
Aux termes de la Loi du 23 juillet 1986 modifiée par la Loi du 4 juillet 1990, peut être dénommée Fondation abritée « l'affectation irrévocable, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, de biens, droits et ressources, à une fondation reconnue d'utilité publique dont les statuts ont été approuvés à ce titre, dès lors que ces biens, droits ou ressources, sont gérés directement par la fondation affectataire et sans que soit créée une personne morale distincte ».

OBJET DE LA FONDATION LOTHARINGIE

La Fondation Lotharingie abritée par la Fondation du Patrimoine a ainsi pour objet d'apporter un soutien financier aux actions de restauration, de mise en valeur, de préservation et de valorisation du patrimoine immobilier, mobilier et naturel relatif aux ensembles architecturaux suivants :

- le Palais Ducal de Nancy et toutes ses dépendances actuelles et futures, constituant le Musée Lorrain ;
- le Parc de la Pépinière à Nancy et ses dépendances actuelles et futures ;
- la Chartreuse de Bosserville sise dans la commune d'Art-sur-Meurthe et ses dépendances actuelles et futures ; ainsi qu'à tout autre élément majeur et emblématique du patrimoine de la ville de Nancy ou de la Communauté urbaine du Grand Nancy après décision du Conseil d'Administration de la Fondation Lotharingie.

Elle peut apporter un soutien financier aux études d'évaluation ou de diagnostic réalisées préalablement aux actions de restauration, de préservation ou d'amélioration comme aux initiatives destinées à améliorer l'accessibilité de ces monuments ou l'accueil du public.

Les signataires de la convention dans la cour du Palais Ducal à Nancy

La Fondation Lotharingie a également pour vocation, au delà du soutien financier qu'elle se propose d'apporter, de contribuer aux réflexions des collectivités et institutions sur le développement, la protection et la promotion du patrimoine visé ci dessus.

LES AVANTAGES FISCAUX

Pour les entreprises comme pour les particuliers, soutenir la Fondation Lotharingie c'est leur permettre de bénéficier automatiquement d'importantes déductions d'impôts.

La Fondation permet ainsi à tous ceux qui souhaiteraient participer à l'entreprise de sauvegarde et de valorisation de notre patrimoine de bénéficier des avantages fiscaux inhérents à cette démarche.

Ainsi tous les dons à la Fondation Lotharingie sont déductibles :
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires ;
- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- de l'ISF à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 euros, cette limite étant atteinte lorsque le don est de 66 666 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 ▸ LE COLLÈGE DES FONDATEURS

Au titre de la Ville de Nancy
- Laurent HÉNART, Maire
- Françoise HERVÉ, Adjointe au Maire
- Bertrand MASSON, Conseiller municipal

Au titre de la Communauté urbaine du Grand Nancy
- André ROSSINOT, Président
- Marie-Christine LEROY, Vice-présidente
- Pascal JACQUEMIN, Conseiller communautaire

Au titre de la commune d'Art-sur-Meurthe
- Jean-Pierre DESSEIN, Maire

2 ▸ LE COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES
- Bernard GUERRIER DE DUMAST, Vice-président de la Fondation
- Jacques WERMUTH, Trésorier de la Fondation
- S.A.I.R. L'Archiduc Christian de HABSBOURG-LORRAINE
- Mgr Jean-Louis PAPIN, Évêque du diocèse de NANCY-TOUL
- Benjamin FERNIOT, Directeur du Développement et des relations institutionnelles SUEZ ENVIRONNEMENT

3 ▸ LE COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT

Au titre de la Fondation du Patrimoine
- François-Xavier BIEUVILLE, Directeur Général de la Fondation du Patrimoine
- Dominique MASSONNEAU, délégué régional de la Fondation du Patrimoine pour la Lorraine

Au titre des anciens Maires et Présidents des collectivités fondatrices
- Charles CHONÉ, ancien Président du Grand Nancy
- Frédéric JEHL, ancien Maire d'Art-sur- Meurthe
- Gilles SCHAFF, ancien Maire d'Art-sur-Meurthe

Grand Nancy - Direction de la communication / Crédit photos : Ville de Nancy

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 Avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission principale la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine national, en particulier celui non protégé par l'Etat.

La conservation de ce patrimoine, édifié au cours des siècles, témoignage de la vie des générations qui nous ont précédées et expression de l'architecture de nos régions, est de la responsabilité de tous.
La Fondation du Patrimoine fédère toutes les énergies tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés destinés à restaurer et à valoriser des édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.
Le Conseil d'Administration de la Fondation, présidé par Charles de Croisset depuis 2006, est constitué de représentants des membres fondateurs, des pouvoirs publics nationaux (Ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Ecologie, le Sénat, l'Assemblée Nationale) et locaux (communes, départements et régions), de l'Institut de France ainsi que de personnalités qualifiées et de représentants des adhérents. Le Conseil d'orientation est composé, quant à lui, de représentants d'associations de défense et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et de personnalités qualifiées.

DES MISSIONS MULTIPLES

Les principales missions de la Fondation du Patrimoine sont de :

- promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration ;
- susciter et organiser des partenariats public/privé ;
  La Fondation n'étant ni maître d'oeuvre ni maître d'ouvrage des projets de restauration, ses délégués œuvrent en étroite collaboration tant avec les services compétents de l'Etat et des collectivités territoriales qu'avec les associations impliquées dans la sauvegarde du patrimoine. Ils s'efforcent de mobiliser le mécénat d'entreprises locales, via des clubs de mécènes.
- participer, le cas échéant financièrement, aux actions de restauration entreprises par des propriétaires privés ou publics ;
- favoriser la transmission des savoir-faire et la création d'emplois.

UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE

La Fondation du Patrimoine, dont le siège national comprend une vingtaine de salariés, est représentée à l'échelon de chaque région et de chaque département par un délégué bénévole. S'agissant de la Lorraine, le délégué régional est M. Dominique MASSONNEAU, secondé par M. Michel VICQ pour le département de Meurthe-et-Moselle. C'est au niveau régional que sont choisis les projets soutenus et que sont constitués les dossiers de financement correspondants.

SES MOYENS D'ACTION

La Fondation dispose d'une large gamme de moyens d'action :

- le label, accordé sous conditions à des propriétaires privés, pour des travaux de restauration extérieurs sur des édifices visibles de la voie publique. Ce label permet à ses bénéficiaires d'obtenir des déductions fiscales incitatives et/ou des subventions ;
- le soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif en participant à leur financement via des souscriptions publiques ;
- le soutien aux communes et associations peut également prendre la forme de subventions financées par des ressources provenant notamment de la fraction du produit des successions en déshérence attribuée par l'Etat à la Fondation ou du mécénat d'entreprise.

SES RESSOURCES

- des fonds privés (64 % en 2013) ;
- des ressources d'origine publique (36% en 2013) ;
- à noter que 17 Conseils régionaux et 84 Conseils généraux favorisent, par leur concours financier, le développement des actions locales de la Fondation.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2013

- **2465**, le nombre de projets soutenus ;
- **226 353 282**, le montant en euros des travaux soutenus ;
- **20,8** millions, le montant en euros des dons reçus ;
- **6700**, le nombre d'emplois créés ou maintenus.

Grand Nancy - Direction de la communication / Crédit photo : Fondation du Patrimoine

L'église abbatiale

L'autel de l'église abbatiale

Le grand cloître (vue extérieure)

QUELQUES DATES MAJEURES DE L'HISTOIRE DE LA CHARTREUSE

- **1730** : l'ensemble est totalement achevé ;
- **1789** : les biens de l'Eglise sont déclarés biens nationaux ;
- **1792** : les Chartreux sont chassés de Bosserville ;
- **1794** : la Chartreuse devient un hôpital puis en 1798 une manufacture de toile imprimée ;
- **1813** : Bosserville devient un lieu d'accueil et de soins pour les soldats de la Grande Armée (un cimetière subsiste à proximité immédiate) ;
- **1830** : sous l'impulsion notamment du Baron Prosper GUERRIER DE DUMAST, lancement d'une souscription publique pour relever les bâtisses ;
- **1835** : des moines venus de la Grande Chartreuse reprennent possession de Bosserville ;
- **de 1852 à 1880** : plusieurs tranches de travaux, conduites notamment par l'abbé TROUILLET, sont réalisées ;
- **1901** : la loi sur les Congrégations conduit à nouveau les Chartreux à quitter Bosserville, pour ne plus y revenir (une Chartreuse est alors construite à PLETERJE en Slovénie, sur des plans semblables à ceux de Bosserville, avec une participation financière de l'Empereur François-Joseph d'Autriche - un Habsbourg-Lorraine ! L'essentiel du mobilier et des archives de Bosserville y est emporté et s'y trouve toujours) ;
- **1908** : installation du Petit et du Grand Séminaire diocésain ;
- **1926** : le Diocèse de Nancy-Toul acquiert le domaine de Bosserville et en a aujourd'hui encore la propriété ;
- **1936** : départ du Grand Séminaire ;
- **1950** : départ du Petit Séminaire ;
- **1962** : installation d'une école technique avec 180 élèves et 20 professeurs. Les effectifs croîtront jusqu'à 1250 élèves provenant de toute la Lorraine.

Sans l'affectation des bâtiments à une fonction d'enseignement (avec un des plus importants internat du Grand Est), la Chartreuse n'aurait peut être pas survécu.

Des travaux majeurs furent engagés, en effet, dès la fin des années cinquante, sur plusieurs tranches et jusqu'à aujourd'hui afin de sauvegarder l'essentiel du bâti.

La Chartreuse de Bosserville mérite l'attention à la fois des citoyens et des pouvoirs publics parce qu'elle est le témoignage exceptionnel d'un patrimoine qu'il convient de préserver et de promouvoir pour les générations futures.

LA CHARTREUSE DE BOSSERVILLE

ART-SUR-MEURTHE

Grand Nancy - Direction de la communication / Crédit photos : Bertrand JAMOT (p2, 3 & 4) / L'Europe vue du ciel (p1, 2 & 3)

L'église abbatiale (détail)

La Chartreuse de Bosserville, située sur le ban communal d'Art-sur-Meurthe au sud de Nancy en Lorraine, est une importante Chartreuse de style classique érigée au XVII[e] siècle, sur une rive de la Meurthe. Son architecte, l'italien Giovanni BETTO est également le premier architecte de la Cathédrale de Nancy.

En 1632, des Chartreux venus de Rettel en Moselle se voient confier le domaine de Sainte-Anne à Laxou, confisqué par le Duc de Lorraine Charles IV après l'exécution de son ancien propriétaire Melchior de la Vallée pour sorcellerie. Ils obtinrent un peu plus tard du Duc un terrain plus retiré dans le vallon de Bosserville.

Les travaux de la Chartreuse débutèrent dès 1666 tandis que l'église fut bâtie de 1685 à 1687 dans un style baroque.

L'église marque l'axe central ; son fronton porte une Vierge à l'Enfant en moyen-relief.

UN BÂTIMENT PRINCIPAL TRIOMPHAL MAIS SOBRE

La plupart des matériaux de construction sont issus du démantèlement des fortifications de Nancy sur ordre de Louis XIV mais probablement aussi du château de Custines dont on a retrouvé des traces de sculptures sous les marches de l'escalier monumental menant à l'église abbatiale.

L'ensemble est sans doute l'un des plus complets et des plus classiques qui soit dans son plan et son exécution. Le bâtiment principal, triomphal mais sobre, fait face à la route et à la Meurthe où les Chartreux avaient des droits de pêche.

Les deux ailes latérales forment un retour pour accentuer, avec une grande économie de moyens, un effet théâtral d'inspiration baroque.

L'escalier monumental menant à l'église abbatiale

Vue aérienne de l'église abbatiale

La façade de l'église abbatiale

LE GRAND CLOÎTRE, VASTE CARRÉ PLANTÉ

Au delà, le grand cloître forme un vaste carré planté en verger autour duquel sont disposées les maisons (ermitages) des Chartreux. La totalité des bâtiments est aujourd'hui occupée par un établissement scolaire, le Collège-Lycée Professionnel Saint-Michel, fort réputé.
Un ermitage a été sauvegardé et peut être visité, comme les autres bâtiments, lors des Journées du Patrimoine.
L'ensemble a fait l'objet d'un classement au titre des Monuments historiques en 1948 et en 1997.

UNE ÉGLISE AUX ACCENTS BAROQUES AFFIRMÉS

Au devant de l'allée menant à la Chartreuse, l'église édifiée entre 1685 et 1687 a servi également d'église paroissiale pour les habitants de la commune d'Art-sur-Meurthe.

Masqué par la façade de l'église, le petit cloître servant de cimetière occupe son flanc Sud.

Vue intérieure de l'église abbatiale

Vue aérienne partielle

Le grand cloître (vue intérieure)

Le grand cloître (vue extérieure)

LE PARC DE LA PÉPINIÈRE

NANCY

Statue de Claude GELLÉE dit Le Lorrain par RODIN

La Roseraie

Grand Nancy - Direction de la communication / Crédit photos : Ville de Nancy

Un hêtre pourpre remarquable

La Clairière de Bilbo

UNE STATUAIRE REMARQUABLE

- la statue de Claude GELLÉE dit Le Lorrain par RODIN (1892) ;
- le buste de Charles SELLIER par FINOT (1903) ;
- le buste de GRANDVILLE par Ernest BUSSIÈRE (1893) ;
- la porte de Custines installée dans la Roseraie ;
- le groupe dit « On veille », sculpture en marbre d'Edmond DESCA réalisée en 1885.

UNE ROSERAIE

Créée en 1927, sur l'emplacement d'anciennes serres, elle occupe un espace de 2000 m^2. Une statue « Le joueur de flûte » réalisée par LAVIGNE en 1879 en marque l'axe central. Elle compte plusieurs centaines de rosiers de 205 variétés différentes, dont certaines très anciennes.

LE HÊTRE, SYMBOLE DU PARC

Singularité de ce parc, on y retrouve plusieurs espèces d'hêtres remarquables.

L'HORLOGE FLORALE ET LA MOSAÏQUE

L'horloge est créée en 1956 sous l'impulsion des horlogers de la ville. La mosaïculture est un motif dessiné avec des plantes choisies pour leurs coloris et leur aptitude à la taille.

LA CLAIRIÈRE DE BILBO

À l'été 1992 est inaugurée une aire de jeux unique, sculptée dans les troncs géants de trois principales essences : le chêne, le cèdre et le séquoia. Le bois utilisé provient d'arbres renversés lors de tempêtes. L'aire de jeux est inspirée des aventures de Bilbo le Hobbit, personnage créé par TOLKIEN en 1936 et que le cinéma a popularisé.

La Roseraie

Le Parc de la Pépinière, qui borde l'axe constitué par la place Stanislas, la place de la Carrière et le Palais Ducal, fait partie du Nancy historique. Ce grand carré de 21 hectares est le parc le plus vaste de la ville et joue un rôle majeur de poumon vert de l'agglomération en accueillant chaque jour des milliers de visiteurs. Il est également un marqueur identitaire très fort pour des générations de Nancéiens et de Grand Nancéiens.

La Pépinière abrite environ 1730 arbres dont les plus hauts atteignent 42 mètres et dont plusieurs ont plus de 260 ans. Depuis quelques années, un programme de régénération des arbres dépérissants est entrepris avec le souci d'enrichir le parc avec des essences nouvelles.

Le kiosque à musique

LES ORIGINES DU PARC

En 1739, Stanislas, Duc de Lorraine, confisque un champ d'exercices militaires dans lequel les arquebusiers de Nancy s'entrainaient.
Situé le long des remparts Est de la Ville Vieille autour du bastion des Dames, ces terrains sont cédés au Roi de France Louis XV, gendre de Stanislas.

C'est en 1758 que l'Intendant du Roi, de la Galaizière, prend en main le projet de création d'une pépinière royale. A cette époque, le bois manque.
Les arbres produits dans la pépinière seront plantés le long des routes, dans les rues de Nancy ou vendus aux jardiniers comme aux particuliers.
Stanislas souhaite une pépinière complètement intégrée à la ville. Une grande allée se dessine dans l'axe de l'hémicycle de la Place de la Carrière. Une étude de 1769 délimite 16 carrés d'égale grandeur, bordés par d'épaisses haies.

L'oeuvre de Stanislas ne sera achevée qu'en 1772, bien après sa mort (1766) : le bastion des Dames est détruit et les remparts, construits au XVI^{e} siècle, sont habillés par un immense talus dont le sommet constitue aujourd'hui la terrasse de la Pépinière.
Les carrés de culture sont plantés de jeunes arbres. 36 000 ormes, 10 000 tilleuls de Hollande, 30 000 frênes, 7000 marronniers d'Inde, 4000 noyers y trouvent place.

L'auditorium Art Déco

Des pelouses accessibles à la détente

UN DES PREMIERS ESPACES VERTS URBAINS DE FRANCE

La pépinière royale de Nancy est ouverte dés le départ au public comme lieu de promenade.
Stanislas a ainsi créé un des premiers espaces verts urbains de France. La Révolution ne modifiera pas l'affectation du parc. Au contraire, les manifestations à caractère patriotique et festif s'y succéderont.

À partir de 1800, l'exploitation de la pépinière devient chaque année d'un rapport financier plus faible : des pépinières privées sont créées et la plantation d'arbres le long des routes s'achève peu à peu.
En 1831, des coupes sont effectuées et une partie des carrés est transformée en pelouse. La Pépinière devient alors un lieu de promenade et non plus un lieu de production.
En 1835, l'État cède le parc à la Ville qui en fait un vrai parc public à partir de 1840.
En 1841, le kiosque à musique est construit puis en 1863, c'est un grand bassin central qui est creusé. Dans la partie haute du parc, le jardin anglais est dessiné en 1877 sur les remparts remblayés. Il se structure autour d'allées sinueuses. Depuis cette date, le tracé de la Pépinière n'a pratiquement pas évolué.

LE PALAIS DES DUCS DE LORRAINE

NANCY

Le projet architectural retenu en 2013 (six équipes pluridisciplinaires avaient été présélectionnées et invitées à concourir) est celui de l'Agence DUBOIS et Associés.
L'esprit général qui a présidé à cette consultation consiste à créer, au cœur de la ville historique, à l'interface entre la Ville Vieille et la Ville XVIII[e], un espace muséal ouvert sur son environnement, un Musée-promenade, le premier du Grand Est.
Ce projet s'inscrit résolument dans la dynamique des mutations urbaines engagées par la Ville de Nancy depuis de nombreuses années et qui ont à la fois transformé et magnifié la capitale ducale.
Le projet de rénovation de cet ensemble, à présent engagé, est une entreprise de très longue haleine, associant de nombreux partenaires.

Le projet architectural de rénovation du Musée Lorrain

Vue intérieure de l'église des Cordeliers

Vue de l'exposition « Un Nouveau Monde »

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU PROJET DE RÉNOVATION

- 1 volonté commune, quatre partenaires : la Ville de Nancy, l'État, la Région Lorraine et la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain ;
- 1 musée, 5 bâtiments : le Palais Ducal, l'église et le couvent des Cordeliers, le Palais du Gouvernement et une construction contemporaine à réaliser ;
- 155 000 œuvres ;
- 1 îlot urbain de 26 000 m² ;
- 15 ans de durée prévisionnelle des travaux ;
- 5,3 ME pour les travaux de restauration extérieure du Palais Ducal (2005-2012) ;
- 39 ME pour la première tranche 2015-2018.

QUELQUES DATES CLÉS

- **1848** : création de la Société d'Archéologie Lorraine, fondatrice du Musée ;
- **1850-1852** : ouverture des premières salles du Musée ;
- **1871** : incendie du Palais Ducal ;
- **1934-1937** : réaménagement complet du Musée ;
- **2000** : lancement du projet de rénovation ;
- **2002** : approbation du Projet scientifique et culturel ;
- **2005** : lancement de l'étude de programmation ;
- **2012** : fin des travaux de restauration extérieure du Palais ;
- **2013** : inauguration des réserves communes et désignation de l'équipe lauréate du concours international d'architecture : l'Agence DUBOIS et Associés.

Grand Nancy - Direction de la communication / Crédit photos : Ville de Nancy (p1, 2, 3 & 4) / Bertrand JAMOT (p. 2) / Dubois & Associés (p. 4)

Le Palais Ducal est un ensemble patrimonial d'une richesse architecturale hors du commun, en plein cœur de la Ville Vieille de Nancy, à deux pas de la place Stanislas, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il accueille depuis 1848, le Musée Lorrain et ses collections exceptionnelles.

Le Palais Ducal (détail architectural)

Le Palais du Gouvernement

Vue de la cour intérieure du Palais Ducal

L'église des Cordeliers

UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL, TÉMOIN DE LA RENAISSANCE EN LORRAINE

Construit à partir de la fin du XV[e] siècle, le Palais des Ducs de Lorraine, même remanié, illustre encore aujourd'hui ce que fut l'un des grands ensembles palatiaux d'Europe au XVI[e] siècle. Sa porterie, entrée d'honneur du Palais sur la Grande Rue constitue l'un des premiers témoins de l'art de la Renaissance dans l'Est de la France. La Galerie des Cerfs, vaste salle d'apparat, est la seule galerie princière de cette époque qui ait conservé ses dimensions d'origine.

Fondés à la fin du XV[e] siècle par le Duc René II après sa victoire sur Charles le Téméraire en 1477, l'église et le couvent des Cordeliers forment un ensemble à très forte symbolique.
Joyau de l'architecture Renaissance en Lorraine, l'église ouvre, sur son flanc Nord, sur la « Chapelle Ronde » construite au début du XVII[e] siècle. Elle abrite les sépultures des princes de la famille ducale de Lorraine dont les descendants constituent la famille Habsbourg-Lorraine.

Bâti entre 1751 et 1753 par Emmanuel Héré, en même temps que la Place royale, le Palais du Gouvernement constitue le pendant architectural de l'Hôtel de Ville auquel il fait face. Durant le règne de Stanislas, Roi de Pologne et beau père de Louis XV, c'était la résidence du représentant de la France en Lorraine.
S'il a conservé un rôle de résidence militaire jusqu'en 2010, le Palais du Gouvernement dépend désormais du Musée Lorrain.

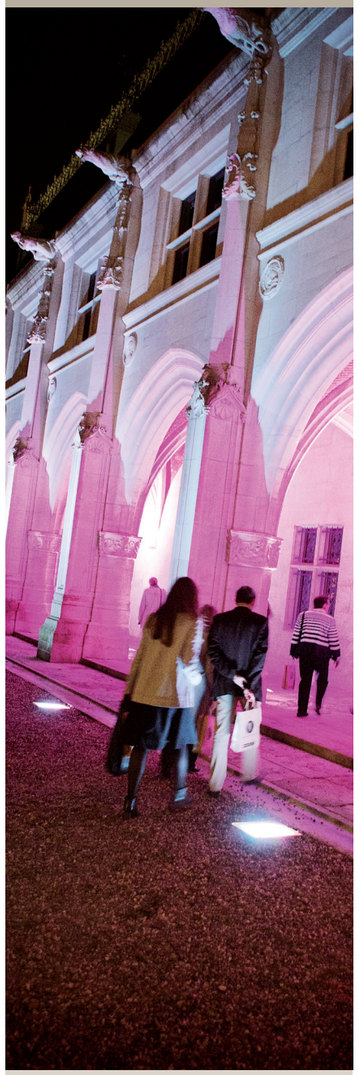

Vue de la cour intérieure du Palais Ducal

La Chapelle Ronde de l'église des Cordeliers

Le Palais Ducal depuis la Grande Rue

Vue intérieure du Musée Lorrain

VERS UN MUSÉE-PROMENADE, LE PREMIER DU GRAND EST

Classés au titre des Monuments historiques, ces bâtiments constituent des œuvres à part entière.
Dans le cadre du projet de rénovation du Musée Lorrain, la restauration des couverture et façades du Palais Ducal ainsi que de la Tour de l'Horloge a été menée à bien par la ville de Nancy, en partenariat avec l'État et la Région Lorraine.
2013 a vu l'achèvement de la restauration de la Chapelle Ronde. La rénovation du Musée permettra de rendre accessible au public le Palais du Gouvernement, ouvert à l'heure actuelle de façon exceptionnelle.

Depuis l'approbation en 2002 du projet scientifique et culturel, préalable indispensable à la rénovation du Musée, de nombreuses actions ont été conduites par la Ville de Nancy, maître d'ouvrage, en partenariat avec l'État et la Région Lorraine, en lien étroit avec la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain : récolement des quelques 155 000 pièces appartenant aux collections ; restauration de 600 pièces, tous domaines et toutes époques confondus ; acquisitions d'œuvres ; réalisation et ouverture en 2013 des réserves communes externalisées et mutualisées avec les autres musées de la ville et de l'agglomération et enfin étude de programmation fonctionnelle, architecturale et technique qui a débouché sur un concours international d'architecture relatif à la rénovation de l'ensemble immobilier accueillant le Musée Lorrain.